**RÉSUMÉ DE LECTURE DU LIVRE DE DAVID BOLLIER**

**La renaissance des communs**

Pour une société de coopération et de partage

(Résumé fait par Solange St-Pierre)

David Bollier ([www.bollier.org](http://www.bollier.org) ) évoque un mouvement global des communs qu’il décrit comme étant poly-forme et ayant traversé tous les temps de l’humanité pour se développer aujourd’hui en tant que nouvelle forme possible de gouvernance dans un monde en mutation.

Qu’est-ce qu’un commun?

Les communs sont, dans la logique du «faire ensemble», des formes d’organisation sociale permettant aux personnes impliquées dans une action de décider collectivement des règles qui vont leur permettre de concrétiser cette action d’une manière juste et avec le souci d’un équilibre entre eux. Historiquement, cette forme d’organisation a souvent été le ressort des démunis et des situations de crise. Bien que l’on ait vu émerger dans les dernières décennies des formes plus volontaires et engagées au-delà de la survie, la caractéristique essentielle des communs est toujours d’offrir aux humains des espaces où ils peuvent vivre et interagir en reconnaissance les uns des autres. Un commun existe dès lors qu’un groupe de personnes décide de gérer une ressource de manière collective en vue d’un accès et d’une utilisation équitables.

Les communs créent ainsi une sorte d’ordre social parallèle et un modèle économique qui affirment la possibilité de pouvoir vivre dans un monde différent. On parle en ce moment d’un paradigme des communs consistant, selon Bollier, «en un ensemble évolutif de modèles opérationnels d’auto-organisation, de satisfaction des besoins et de gestion responsable qui combinent l’économique et le social, le collectif et le personnel.» (P. 16). Dans ce paradigme, il y a un idéal bien sûr où l’on affirme qu’il n’y aurait pas de place pour l’étroitesse d’esprit, les idéologies rigides et les institutions centralisatrices en perte de lien avec le terrain de l’action.

Logique structurelle des communs

Dans l’organisation des communs, lorsqu’il y a des personnes «en charge», elles sont «garantes» et non «décideurs». La pratique permet ainsi d’inventer un système et des règles favorisant toujours une prise de décision qui se fait avec l’implication de chacun dans l’intérêt de tous. On y apprend de nouvelles formes de participation et de responsabilisation. Comme dans tout autre groupe ou organisation sociale, les communs sont marqués par des conflits de personnalités et par des débats internes. On y rencontre aussi des tire-au-flanc, des profiteurs et des vandales cherchant à bénéficier des bienfaits des ressources disponibles sans assumer les responsabilités correspondantes. C’est par l’auto-organisation de la gestion de la ressource commune que l’on pourra trouver la meilleure manière de vivre avec de telles situations car, pour que l’on puisse dire qu’il y a commun, trois éléments doivent toujours être présents :

(1) Une ressource,

(2) Une communauté

(3) Un ensemble de règles sociales de gestion de la ressource.

La question est toujours de savoir si un groupe de personnes (la communauté) qui souhaite gérer une ressource comme un commun est capable d’inventer les règles, les normes et les sanctions qui vont permettre d’y parvenir.

Pour des communs florissant

Eleonor Ostrom, dont les travaux d’observation des communs ont été récompensés par un prix Nobel d’économie en 2009, a identifié huit principes fondamentaux permettant de créer et de maintenir la protection d’un bien commun dont une communauté a pris responsabilité.

1. La communauté doit d’abord définir ses frontières.
2. Elle doit ensuite se donner des règles adaptées aux besoins et particularités locales.
3. Les membres de la communauté doivent pouvoir modifier et adapter les règles (principe de régulation interne du système).
4. La gouvernance effective doit se faire dans et par la communauté sans dépendance à des autorités externes.
5. La communauté doit pouvoir superviser les usages de la ressource commune et mettre en place un «système de sanction graduées» dans les cas d’abus.
6. Il doit y avoir un mécanisme interne (peu couteux) pour la gestion des conflits.
7. L’autogestion doit être reconnue par les autorités externes.
8. S'il y a lieu, l’organisation comporte plusieurs niveaux imbriqués les uns dans les autres afin de réaliser une gestion locale faisant partie d’un mouvement global.

Dans cette approche des communs, les biens ne sont pas considérés en eux-mêmes. La ressource commune existe dans et par sa relation avec ceux qui la protègent, la nourrissent et en favorisent la vie. Au-delà de l’objet, les biens et les ressources font partie d’un «système» social où la préservation passe par la prise de conscience des interactions sociales qui en permettent la protection et le partage équitable, impliquant ainsi une pratique et une éthique d’autosuffisance. L’affinité des individus et des groupes qui se reconnaissent dans les communs est d’ordre personnel et passionnel car, s’ils peuvent devenir un moyen de subsistance, les communs représentent toujours une identité culturelle et un mode d’existence où la vie devient plus satisfaisante et où il devient possible de créer un régime d’abondance. .

Bâtir une théorie des communs

Les communs tendent souvent à être invisibles mais Bollier cherche à les faire apparaître aux yeuxde tous de telle sorte que nos propres intuitions sur les questions de coopération sociale nous deviennent accessibles. Les communs existent sous la forme de jardins, de lacs et de forêts partagées mais ils existent aussi sous la forme de savoirs et de pratiques. Dans la mesure où les communs auxquels nous sommes engagés représentent des logiques et des dynamiques sociales nouvelles et différentes, il est important de les vivre tout en ayant la capacité de les observer pour mieux les comprendre. Nous développons aujourd’hui des concepts pour décrire des choses qui ont toujours existées. Observons d’abord que, selon Bollier, les communs nous renvoient vers un ordre d’existence (ontologie) et de savoir (épistémologie) auxquels nous sommes peu habitués dans le monde matérialiste du chacun pour soi dans lequel nous baignons. Ce nouvel ordre d’existence pourrait être une véritable révolution car on y retrouve, toujours selon Bollier, des rêveurs pragmatiques, avisés et déterminés à construire des alternatives fonctionnelles au sein desquelles les humains vont accéder à un ensemble de relations sociales leur proposant, entre autres, un épanouissement personnel et une meilleure qualité de vie. Bollier affirme que : «À mesure que des communautés de pratiques très diverses s’approprient le paradigme des communs, il en résulte des phénomènes stimulants de fertilisation mutuelle d’idées et de partenariats, ainsi que de nouvelles compréhensions des communs eux-mêmes.» (P. 45)

Mieux comprendre l’enclosure qui limite les communs

Un phénomène existe toujours autour et au sein même des communs, celui de l’enclosure. Par ce phénomène, une richesse qui était partagée se trouve accaparée par des intérêts privés et transformée en marchandises exclusives. Selon Bollier, c’est notre ignorance qui rend possible ce «pillage» de la richesse commune. Les enclosures se présentent souvent comme étant un «progrès» visant l’efficacité et le développement alors qu’ils constituent en réalité des attaques contre la tradition du «faire ensemble». Par l’enclosure, des individus ou des groupes vont mettre la main sur davantage de pouvoir et de richesse par une appropriation unilatérale du droit d’usage du bien collectif. Une des stratégies les plus efficaces de ce phénomène consiste à séparer la production de la richesse de sa gouvernance, le groupe qui prend charge de la gouvernance étant ainsi en bonne posture pour s’approprier en tout ou en partie les bénéfices de la production commune. Mais il existe plusieurs stratégies d’appropriation du bien commun. En ce qui concerne la culture et le savoir, par exemple, des éléments aussi fondamentaux que les mots, les couleurs et la musique peuvent faire partie du phénomène d’enclosure par le biais des marques et du copyright. Un autre exemple est celui de l’enclosure des espaces publics car, lorsque des centres commerciaux ou des tours à bureaux remplacent des places publiques, les citoyens perdent une partie de leur capacité de se rencontrer. Le droit de chanter ou d’interpréter des airs de musique est maintenant limité et même le discours de Martin Luther King «I Have a Dream» a été mis sous copyright par ses descendants. Disons que, d’une manière générale, la propriété intellectuelle restreint la liberté d’expression et l’émergence de l’intelligence collective. Pourtant, cette opposition entre individualisme et collectivisme a besoin d’exister tout comme, dans le Tao, le yin et le yang se complètent afin de créer une tension dynamique. L’avènement du Web et le phénomène des logiciels libres et des licences Créative Commons viennent aujourd’hui créer un pôle intéressant vers un équilibre dynamique de ses deux forces.